RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE SAISIE DES VŒUX « PALIER TROISIEME »

des élèves scolarisés dans l'académie de Rennes

AFFECTATION EN : - première année de CAP
- seconde professionnelle
- seconde générale et technologique

Étiquette ou renseigner les éléments suivants

Établissement

Nom :

Adresse :

Cachet de l'établissement

N° Etablissement ☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom et prénom de l'élève :

.....

N° identifiant élève : ..... Sexe F ☐ G ☐

Date de naissance : ..... Bourse oui ☐ non ☐

Nom du représentant légal :

.....

Adresse :

.....

Classes d'origines :

3e de collège ..... ☐
3e ULIS collège ..... ☐
3e Prépa-métiers .... ☐
3e UPE2A..... ☐
3e Segpa ..... ☐
MLDS palier 3e..... ☐
Prépa-seconde ..... ☐
1re année de CAP* .. ☐

*[*Cas très particulier : pour une candidature vers une 2deGT, utiliser la « fiche de candidature passerelle voie pro - 2de GT » annexe 11]*

Rappel : l'affectation post-3e est soumise à la décision d'orientation prise par le chef d'établissement ou par la commission d'appel. Le chef d'établissement veille à la cohérence des vœux d'affectation saisis dans AFFELNET-lycée avec la décision d'orientation.

Dossier médical :
Un dossier a-t-il été envoyé à la commission prévue en mai 2024 pour l'affectation en 2de Pro ou CAP ? oui ☐ non ☐

Rappel : Pour une demande d'affectation en 2de GT à titre dérogatoire pour raison médicale – se référer au guide académique des procédures d'affectation post 3e et imprimé de demande de dérogation.

En cas de saisie manuelle des évaluations, par l'établissement d'origine, pour un élève de 3e :

Moyennes des points calculées à partir des bilans périodiques de l'élève*

disciplines	Français	Maths	H-Géo	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques	Éducation musicale	SVT	Techno	Phys.-Chim.	Découverte Pro
Nbre de points												

"NN" non noté pour toute note manquante

*** 1- Convertir les notes de chaque bilan périodique en points, selon la règle suivante :**

Notes par discipline		Groupe de niveau		Nombre de points
0 ≤ Note < 5	⇒	Groupe 1 : objectifs non atteints	⇒	3 points
5 ≤ Note < 10	⇒	Groupe 2 : objectifs partiellement atteints	⇒	8 points
10 ≤ Note < 15	⇒	Groupe 3 : objectifs atteints	⇒	13 points
15 ≤ Note ≤ 20	⇒	Groupe 4 : objectifs dépassés	⇒	16 points

*** 2- Etablir la moyenne des points des périodes. C'est la moyenne des points qui est saisie dans AFFELNET :**
Exemple : En français, Trim1 = 8 de moyenne, Trim 2 = 8 de moyenne, Trim 3 = 11 de moyenne.
Points à saisir dans Affelnet = (8 pts + 8 pts + 13 pts) = 29 / 3 = **9,66 points**.

Nom – Prénom :

Bilans périodiques portant sur les disciplines (suite) :

- Pour les élèves de MLDS

- 3 notes à convertir en points : français, maths, technologie

- Pour les élèves de 1re année de CAP(A)

- Notes de l'année en cours – ("NN" non noté pour toute note manquante)

En cas de saisie manuelle des évaluations, par l'établissement d'origine, pour un élève de 3e :

	Maitrise insuffisante : 10 points	Maitrise fragile : 25 points	Maitrise satisfaisante : 40 points	Très bonne maitrise : 50 points
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant une langue régionale				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Méthodes et outils pour apprendre				
Formation de la personne et du citoyen				
Systèmes naturels et les systèmes techniques				
Représentations du monde et l'activité humaine				

Pour les élèves de 1re année de CAP, aucune évaluation n'est à saisir pour les composantes du socle (attribution automatique de maitrise satisfaisante).

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré. Le ministre chargé de l'éducation nationale et les recteurs d'académie sont conjointement responsables du traitement de données à caractères personnel dénommé « Affelnet lycée ».Conformément à l'arrêté du 24 novembre 2023 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves et apprentis en classes de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle permet aux représentants légaux des élèves de troisième de saisir les vœux d'affectation de leurs enfants et de consulter les résultats de l'affectation via l'usage d'un téléservice facultatif. Elle facilite la mise en relation des candidats à une formation en apprentissage avec les organismes de formation d'apprenti. Elle a également une finalité statistique.

Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Les droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : dpd@education.gouv.fr - 110 rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07

Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie : dpd@ac-rennes.fr

Nom – Prénom :

VŒUX D'AFFECTATION (10 vœux maximum) : A renseigner par la famille

Ordre des vœux	2de générale et technologique ou 2de spécifique *Précisez l'enseignement optionnel uniquement s'il s'agit de « Arts du cirque » ou de « Création culture design »*	2de professionnelle / 1re année de CAP *Précisez la spécialité professionnelle du CAP, du Bac Pro ou la famille de métiers de la 2de pro*	Etablissement ou CFA (1) demandé
1	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐
2	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐
3	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐
4	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐
5	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐
6	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐

Nom – Prénom :

VŒUX D'AFFECTATION (10 vœux maximum) : A renseigner par la famille

Ordre des vœux	2de générale et technologique ou 2de spécifique *Précisez l'enseignement optionnel uniquement s'il s'agit de « Arts du cirque » ou de « Création culture design »*	2de professionnelle / 1re année de CAP *Précisez la spécialité professionnelle du CAP, du Bac Pro ou la famille de métiers de la 2de pro*	Etablissement ou CFA (1) demandé
7	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐
8	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐
9	Dérogation oui ☐ non ☐ Boursier ☐ Parcours scol. Particulier ☐ Fratrie ☐ Limite de secteur ☐ Convenance pers. ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐
10	Code vœu à renseigner par établissement origine :	Statut scolaire ☐ ou Statut Apprenti ☐ Code vœu à renseigner par établissement origine :	Internat : oui ☐ non ☐

(1) Si vœu vers un CFA : les coordonnées des parents seront communiquées au CFA. Tout vœu d'apprentissage nécessite de contacter dès que possible le CFA pour débuter la recherche d'une entreprise.

Pour information : Les formations suivantes organisent un recrutement particulier (se renseigner auprès de l'établissement d'origine) :
- CAP agent de sécurité, CAP métiers de la coiffure, CAP horlogerie, CAP signalétique et décors graphiques
- Bac pro AMA : communication visuelle plurimédia, Bac pro AMA : marchandisage visuel, Bac pro esthétique cosmétique parfumerie, Bac pro métiers de la coiffure, Bac pro métiers de la sécurité
- 2de GT ABIBAC, 2de BACHIBAC, 2de ESABAC, 2de internationale américaine, britannique, espagnole, enseignements optionnels création culture design, arts du cirque.

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève,

Date et signature du chef d'établissement,